

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 6 novembre 2006

Présents :

David ABIKER, Christian LARGER, Eric THIERS.
Aude VIDAL, Damien RAMAGE, Maria COTORA, Florence BAUDOUX, Jan-Krzysztof DUNIN-WASOWICZ.

Absents ou excusés

Philippe BRAUD, Marie-Christine LABROUSSE (procuration à Christian LARGER), Jean-Claude LESCURE, James Mc CEARNEY (procuration à David ABIKER) Olivier STORCH. Gallien LEFEVRE, Alexis PROKOPIEV (procuration à Jan-Krzysztof DUNIN-WASOWICZ), Dennis PETRI (procuration à Jan-Krzysztof DUNIN-WASOWICZ).

Assistaient à la séance

M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Mme Gaëlle COUTANT	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
M. Julien PALOMO	Assistant de Gaëlle COUTANT

*
* *

- | | | |
|-----|--|------|
| I. | Reconnaissance des associations. | p. 2 |
| II. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 6 |

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 6 novembre 2006

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de David Abiker. Il rappelle qu'il s'agit d'une séance exceptionnelle, qui sera essentiellement consacrée à la reconnaissance des associations.

I. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS

a) Exposé

Gaëlle COUTANT indique qu'elle vient de distribuer les éléments statistiques de la nouvelle procédure de reconnaissance des associations. Cette année encore, les chiffres sont en forte augmentation, avec 72 associations candidates, soit une augmentation de près de 50% depuis 2001 (avec 47 associations candidates), lorsque la procédure est passée de signatures sur papier à une reconnaissance par voie électronique. Cette année, 64 associations ont recueilli au moins 60 soutiens (contre 60 associations en 2005) et 8 en ont obtenu moins de 60 : parmi celles-ci, cinq (Chessclub, Le Club de l'imprévu, Starting Block, L'association libérale de Sciences Po et Sauvons l'Europe) ont obtenu entre 50 et 59 soutiens, une (Groupes bibliques universitaires) en a obtenu 41, une (Le Club des Fédéralistes) en a obtenu 35 et une (Tellom & Cie) en a obtenu 16. La participation des étudiants s'est également accrue : en 2005, 2415 étudiants avaient soutenu au moins une association ; cette année, ils ont été 2664, pour un total de 4493 soutiens exprimés. Cela montre que la majorité des étudiants ont soutenu deux associations comme ils en ont la possibilité, et que peu d'entre eux ont choisi de ne soutenir qu'une association candidate. A la page 4 du document remis aux membres de la Commission paritaire, on trouve la liste des associations ayant recueilli 60 soutiens et plus, et à la page suivante la liste des 8 associations ayant eu moins de 60 soutiens. Cette année, la procédure s'est déroulée de façon très fluide, sans aucun incident. Alors qu'il y avait eu des tentatives de piratage les années précédentes, pour la première fois, le service informatique l'a informée qu'il n'y avait eu aucune tentative d'accès à la base de données qui fait fonctionner le système. C'est plutôt encourageant.

b) Questions et observations

Laurent BIGORGNE demande aux étudiants comment ils ont vécu cette procédure de reconnaissance et souhaite savoir s'ils ont des questions, des critiques et des suggestions éventuelles.

Une élue étudiante demande si les associations reconnues lors de cette procédure ont aussi le droit de se présenter aux élections syndicales.

Gaëlle COUTANT répond que le règlement des libertés politiques et syndicales prévoit qu'une association constituée peut se dissoudre et présenter des candidats aux élections syndicales en janvier.

Laurent BIGORGNE ajoute que l'on n'est pas dans le cadre d'élections professionnelles où seuls peuvent se présenter des candidats d'organisations représentatives. En l'occurrence, il est possible de se présenter aux élections étudiantes dès lors que l'on a obtenu suffisamment de soutiens, ce qui n'a rien à voir avec la procédure de reconnaissance des associations. En effet, le règlement des libertés politiques et syndicales prévoit qu'il faut recueillir des soutiens au moment du dépôt des listes candidates au Conseil de Direction, à la Commission paritaire et au Conseil scientifique. Mais ce sont deux processus complètement indépendants. Dès lors que des individus constitués en association souhaitent se présenter aux élections de janvier, ils peuvent le faire s'ils remplissent les conditions prévues par le règlement des libertés politiques et syndicales. Chaque année, il y a dans la liste des associations reconnues des associations qui ont cette «tentation» syndicale. Rien ne les incite à cela ni ne les empêche de le faire. Mais au moment des élections, on leur demandera de satisfaire, comme

toutes les organisations syndicales candidates, à l'obtention d'un certain nombre de soutiens pour présenter une liste. Ce seront ensuite les électeurs qui trancheront. Son souci est que demain, on puisse éventuellement aller vers des modalités de vote plus souples. Il pense que c'est un débat qu'il faudra engager à un moment ou à un autre, mais indique qu'il a déjà essayé infructueusement d'obtenir une telle réforme. Il trouve notamment dommage, compte tenu du succès de la journée des associations, qu'il n'y ait pas une procédure de vote électronique pour les élections syndicales. Il est clair que les contraintes induites par le mode de scrutin traditionnel font que les étudiants de 3^{ème} année, les doctorants et les étudiants de Master qui sont en stage au 1^{er} semestre votent très peu. Avec des modalités de vote électronique, on peut imaginer que la participation aux élections syndicales étudiantes et enseignantes de janvier pourrait être plus forte, ce qui renforcerait encore la légitimité des représentants élus.

Jan-Krzysztof DUNIN-WASOWICZ indique que cette année, on a ressenti un bel enthousiasme dans la vie associative, qui s'est reflété dans la diversité des thèmes culturels, intellectuels et politiques dans les associations candidates. Il croit savoir que le règlement des libertés politiques du 12 mai 1999 prévoit dans son article 1 que seulement 40 associations peuvent être reconnues chaque année. Il est conscient que la Commission paritaire peut étendre la liste des associations reconnues. Mais cette année, il y en aura 24 de plus que ce que prévoit le règlement. Il demande s'il ne faudrait pas considérer un amendement à ce règlement, éventuellement en Conseil de Direction.

Laurent BIGORGNE répond qu'il y a eu une hausse du nombre d'étudiants à Sciences Po, d'où une augmentation à la fois de l'attachement des uns et des autres à la vie associative et du nombre de projets, ce qui est plutôt bon signe. Aujourd'hui, Internet est un de supports de la vie associative, suivant deux modalités. La première est que beaucoup d'associations utilisent la *newsletter*, ce qui est une bonne chose. Mais d'autres associations commencent à utiliser des listes pirates de diffusion, ce qui pose un vrai problème quant à l'utilisation parfois abusive d'adresses e-mail dans le contexte d'un fonctionnement associatif qui n'est pas encore encadré en la matière. Il faudrait donc remettre à niveau le règlement associatif sur cette question, puisque les problématiques n'étaient pas les mêmes en 1999. Il a un deuxième sujet d'inquiétude : Sciences Po suivra, du point de vue des moyens alloués à la vie associative, l'augmentation du nombre d'associations. Néanmoins, on ne peut pas démultiplier à l'infini dans la Péniche l'espace réservé à l'affichage des associations, d'autant plus qu'aujourd'hui la plus grande partie des informations concernant la vie associative passent par le Web, surtout à travers la *newsletter* qui paraît chaque lundi. En outre, Laurent Bigorgne a été amené à regret, avec l'accord des prédécesseurs des élus présents aujourd'hui, à restreindre l'affichage syndical en Péniche pour augmenter la surface d'expression des associations. Comme les associations sont aujourd'hui très nombreuses, on divise la même surface d'affichage non plus en 30 ou en 40, mais en 64 parties, ce qui fait qu'au fond chaque association se retrouve avec l'équivalent d'une feuille A3 pour pouvoir afficher en Péniche. Il trouve cela inconfortable, pas à la hauteur des enjeux de la vie associative et un peu désuet. Il souhaite proposer que l'on travaille rapidement à une autre modalité d'organisation, peut-être à l'horizon de la prochaine Commission paritaire, et que l'on puisse proposer de remutualiser l'ensemble de l'affichage prévu pour les associations, sous réserve d'un contrôle pour éviter l'affichage sauvage, avec par exemple une partie plutôt institutionnelle, une partie événementielle et une partie questions diverses. Cela permettrait aux associations de retrouver une surface d'affichage décente. Aujourd'hui, les trois quarts des panneaux d'affichage sont vides, ce qui fait perdre de la place et a mangé inutilement sur l'espace d'affichage des syndicats étudiants. En les mutualisant, les associations qui auraient quelque chose à dire, notamment en termes d'événements, auraient l'espace pour le faire. Il faudrait traiter de ces questions. C'est bien à cela que sert la procédure de reconnaissance : l'attribution d'un espace d'affichage, la réservation d'un certain nombre de salles et plus généralement la mise à disposition de moyens au profit des associations. Il demande si les membres de la Commission paritaire souhaitent que l'on ouvre une réflexion globale sur ces questions, le règlement des libertés politiques et syndicales méritant sans doute d'être actualisé. Il souhaite savoir si la Commission paritaire accepte qu'on lui fournisse des hypothèses de travail.

Jan-Krzysztof DUNIN-WASOWICZ répond qu'il y est favorable.

Damien RAMAGE pense qu'il faudra réfléchir à un affichage particulier pour cette année universitaire. Avec l'approche des élections présidentielles, il y aura probablement beaucoup plus d'affichage sauvage.

Laurent BIGORGNE répond que la direction sera vigilante sur ce point. Sa préoccupation est plutôt celle des tracts. Cela n'a l'air de rien, mais cela équivaut à plusieurs kilos de papier qui sont ramassés chaque jour dans les couloirs de Sciences Po. On aura à cœur de faire en sorte que seules les associations reconnues puissent occuper l'espace et d'éviter tout débordement.

Damien RAMAGE pense qu'il faudrait éventuellement modifier l'article 2 du règlement pour prendre en compte la distribution de tracts dans les locaux récemment acquis par Sciences Po.

Laurent BIGORGNE est d'accord. Il faut suivre l'évolution du périmètre immobilier de Sciences Po. Tant que l'Institut n'était pas seul occupant des locaux du 13 rue de l'Université, il lui était difficile d'y imposer ses us et coutumes. Ce sera plus simple au printemps 2007, quand Sciences Po sera l'unique occupant de ces locaux.

Christian LARGER a une question de simple curiosité. On a observé un doublement du nombre d'associations en quelques années. Quand il regarde la liste des associations, il est agréablement surpris par la diversité de leurs objets : il y a un véritable grand écart depuis In Vodka Veritas ou In Vino Veritas, dont l'objet est clair, jusqu'au juristes ou aux financiers de Sciences Po. Il demande si le doublement du nombre d'associations va de pair avec la diversité des sujets et des missions de ces associations.

Laurent BIGORGNE est d'accord sur le fait qu'il y a une diversité croissante. On voit aussi poindre la tendance d'un certain nombre de Masters à constituer des associations pour accompagner leur travail de construction identitaire, ce qu'il trouve normal. Cela ne se fait pas au détriment de l'unité de l'institution, puisque quantité d'autres associations continuent d'exister ou se développent. On sait maintenant que sur les 64 associations qui ont obtenu 60 soutiens, les trois quarts auront sans doute une activité régulière. D'autres constituent davantage des ballons d'essai qui n'ont pas nécessairement vocation à se développer cette année, mais peut-être l'année prochaine. Mais d'année en année, on peut généralement compter sur l'activité régulière d'environ 75% des associations reconnues. Il est vrai qu'il y a une véritable diversité de ces associations, qui portent sur des questions culturelles, politiques, sociales, mais également sur des aires géographiques. Cet éclectisme est une bonne chose et Laurent Bigorgne attend avec impatience les premières manifestations, rencontres et débats qui contribueront de façon notable à éveiller l'institution et à renforcer sa réputation. Les étudiants trouvent agréable d'étudier à Sciences Po parce qu'en dehors des études, on y débat beaucoup et qu'on y discute des grandes questions qui concernent les uns et les autres.

David ABIKER demande à Gaëlle Coutant si le *turnover* des associations est fort. Certaines associations sont anciennes, comme In Vino Veritas ou Asie Extrême, mais il se demande s'il n'y a généralement pas un renouvellement très fréquent, voire trop fréquent.

Gaëlle COUTANT répond que la part des associations qui se maintiennent sur plusieurs années est de plus en plus faible. Cette année a vu disparaître certaines associations qui avaient marqué Sciences Po par leur originalité depuis plusieurs années, comme Les Sciences Potiches se rebellent ou Mousse. D'anciennes associations ont cependant été conservées, notamment si on prend en compte celles qui se sont pérennisées au sein du Bureau des Arts comme Chœur et Orchestre, Lettres Perçantes ou Art Maniac, qui existent depuis très longtemps. Mais il est vrai que cette année, il y a eu plus de créations de nouvelles associations que les années précédentes.

David ABIKER n'a pas bien compris si In Vodka Veritas est une association politique ou une association dédiée à la consommation de vodka.

Une élue étudiante répond que c'est un journal.

David ABIKER demande si on retrouve d'anciennes associations précédemment bien établies parmi celles qui ont obtenu moins de 60 soutiens ou s'il ne s'agit que de nouveaux entrants qui n'ont pas réussi à s'imposer.

Laurent BIGORGNE répond qu'il ne voit pas de noms d'associations qui aient marqué les trois ou quatre dernières années à Sciences Po.

Gaëlle COUTANT précise que Chessclub, Starting Block, l'Association libérale, Sauvons l'Europe et les Groupes Bibliques Universitaires étaient présents l'année dernière.

Christian LARGER demande s'il n'y a pas de phénomène de concurrence pour les associations n'ayant pas recueilli assez de soutiens. Par exemple, Sauvons l'Europe a une certaine redondance avec les Jeunes Européens de Sciences Po.

Laurent BIGORGNE pense qu'il y a sans doute une analyse à faire sur ce point, mais qu'il peut y avoir une certaine ambiguïté sur l'objet des associations. Par exemple, il voit bien ce que recouvrent les Jeunes Européens de Sciences Po, mais pense que l'on peut faire deux lectures de ce que signifie « sauver l'Europe ». On peut vouloir sauver l'Europe des effets d'un certain référendum ou on peut estimer avoir sauvé l'Europe grâce à ce référendum. Sauf à rentrer dans des analyses plus fines, il se gardera bien de conclure que certaines associations font double emploi.

David ABIKER demande s'il n'y a pas de rattrapage d'associations qui sont très près des 60 soutiens requis, comme Chessclub, qui a obtenu 58 soutiens. Il ne sait pas s'il y a une marge de manœuvre.

Un élu étudiant pense qu'il serait dommage que le club d'échec ne soit pas reconnu. C'est une association qui avait été reconnue l'année dernière et qui souhaite participer à différentes compétitions. Elle a d'ailleurs de très bons joueurs, dont plusieurs ont participé à des championnats de haut niveau.

Laurent BIGORGNE indique que si elle le souhaite, la Commission paritaire a le pouvoir de rattraper certaines associations proches du seuil de 60 soutiens, surtout si elle considère que le but social de l'association justifie qu'on passe outre les deux soutiens qui manquent. Il souhaite que si cela se fait, ce soit par une démarche consensuelle.

Un élu étudiant répond que l'ensemble des représentants étudiants est en faveur de ce rattrapage.

Laurent BIGORGNE demande ce qu'en pensent les enseignants.

David ABIKER et Christian LARGER sont d'accord.

Les 64 associations ayant obtenu 60 soutiens, ainsi que l'association Chess Club, qui en a recueilli 58, sont reconnues par la Commission paritaire.

Les 64 associations ayant recueilli au moins 60 soutiens sont les suivantes : Action Citoyenne, ADALA, Alliance étudiante Franco-britannique, Amateurs des Ballets de l'Opéra de Paris (ABOP), AMIGOS de l'Amérique latine, Amnesty Internationale Antenne Jeunes de Sciences Po, Asie Extrême, Association des Elèves du Master de Droit Economique (AEMDE), Association des Etudiants de l'Ecole de Journalisme de Sciences Po, Association des Juristes de Sciences Po, Association Franco-allemande (AFA), Association Sciences Po pour l'Afrique, Avenir NEPAD, Bech Bob Productions, CARGO, Centre Saint-Guillaume, Club GENEPI de Sciences Po, Comité d'Agitation Publique, Conférence Olivaint, Dialogue et Initiative Sciences Po, Du Pain et des Canards, En Bullant, Etudes sans Frontières à Sciences Po, Europe Elargie, Fondation du 2 mars, Génération Ségolène – Sciences Po, Génération Spontanée, In Vino Veritas, In Vodka Veritas, Jeunes Européens Sciences Po, Jeunes Verts Sciences Po, La Pléiade (Mouvement pour la diversité culturelle), LaPeniche.net, Le Relais, Les Amis du Caucase, Model United Nations Sciences Po, Mouvement des Jeunes Socialistes, Nabrabogo, Nouvelle Donne l'Association, OBSERVATORIO de l'Amérique latine, P.A.V.é.S., Parti Socialiste - Section Sciences Po, Planet-D, Raid Humani'terre – Sciences Po, RéSo – Réformistes & Solidaires, ResPublica Nova, RSP – La radio des étudiants de Sciences Po, Samovar, Sciences Po Finance, Sciences Po Monde Arabe, Sciences Po pour les Nations Unies, Sciences Po Voile, Sciences Po Cuisine & Cie, Sciences Poker, Sciences Pôle RH, Scoubidoo, SIWOL (Support Indian Women's Life), The Paris Globalist, Transatlantique, Tribune pour l'Animal, UDF Sciences Po, UMP Sciences Po, Union des Etudiants Juifs de France.

II. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Jan-Krzysztof DUNIN-WASOWICZ précise qu'il ne souhaite pas rouvrir le débat sur la politique des langues à Sciences Po. Il souhaite simplement informer la Commission paritaire qu'à la suite de différentes discussions et du réel débat qui existent aujourd'hui parmi les étudiants, Interzaide - Fac Verte a transmis une nouvelle série de propositions aux membres de la Commission, toujours dans une démarche constructive. Leur objectif est de continuer à nourrir la réflexion sur la politique des langues.

Laurent BIGORGNE indique qu'il a déjà reçu une des organisations syndicales étudiantes sur la question de l'enseignement des langues. Il souhaite recevoir Interzaide - Fac Verte assez rapidement. Il ne souhaite pas qu'il y ait la moindre ambiguïté sur la position de la direction : celle-ci est preneuse de suggestions et souhaite une évolution de la politique de l'enseignement des langues à Sciences Po. A titre personnel, Laurent Bigorgne continue de considérer que c'est la montée en puissance massive d'enseignements en langues étrangères, adossée à la 3^{ème} année à l'étranger, qui est porteuse de solutions pérennes et efficaces pour faire progresser l'ensemble des étudiants. Il le redit parce que cela lui paraît être un point fondamental. Il redit aussi que Sciences Po est bien sûr favorable à la diversité linguistique. Ce n'est pas pour rien que l'Institut a ouvert l'année dernière un programme Asie où même le coréen est enseigné, alors qu'il est beaucoup moins demandé que le chinois, le japonais et l'hindi. En même temps, Laurent Bigorgne reste très soucieux du niveau en anglais des élèves de Sciences Po, non pas parce qu'il y aurait des signes particulièrement alarmants, mais parce qu'il considère qu'il y a aujourd'hui un fossé très large entre une pratique parfois correcte à l'oral et une pratique à l'écrit qui l'est beaucoup moins. Il reste également soucieux de stratégies parfois un peu complexes d'étudiants qui remplissent en début d'année les tests de niveau et soit se font aider pour essayer de donner l'impression que leur niveau est meilleur qu'il ne l'est en réalité, soit dans une logique inverse, rendent des tests dégradés qui mènent au bout de quelques semaines à des désinscriptions et des réinscriptions dans d'autres niveaux, au grand mécontentement des enseignants et du secrétariat des langues, pour qui les questions d'emploi du temps sont un véritable casse-tête.

Il y a là matière à construire une réflexion ouverte et sans tabou aussi bien sur les manques que les étudiants pourraient déceler dans la politique d'enseignement des langues que sur ce que devraient faire les étudiants eux-mêmes. Laurent Bigorgne ne prétend pas que ce qui se fait aujourd'hui à Sciences Po est optimal et il a été clair sur ce point lorsqu'il a reçu l'UNEF, mais il prétend aussi cependant qu'il faut que le jeu soit bien joué par les parties en présence. Il parle ce soir en l'absence de James Mc Cearney, qui connaît bien ces questions. Laurent Bigorgne rappelle que depuis trois ans, il a tenu à ce qu'on abaisse progressivement le nombre d'étudiants par conférence de langue. En moyenne, elles comptent aujourd'hui entre 14 et 15 étudiants. Laurent Bigorgne demande généralement qu'elles n'aient pas plus de 20 étudiants, sauf situation vraiment difficile. Cela montre que la direction a mis les moyens nécessaires à l'amélioration de l'enseignement des langues. En outre, le budget d'enseignement des langues à Sciences Po constitue 25% de l'ensemble des dépenses d'enseignement. Il y a là un investissement considérable de l'institution. Il insiste sur ce point parce qu'on l'a soupçonné de vouloir faire des économies sur ce poste. Aujourd'hui, parce qu'on a privilégié le travail en petits groupes et qu'on a démultiplié le nombre de langues enseignées à Sciences Po, c'est un des postes de dépenses d'enseignement les plus élevés. Là aussi, il y aura peut-être des choix à faire. En effet, si ce que disent aujourd'hui les organisations syndicales est représentatif de l'opinion majoritaire des élèves, cela signifie que les résultats ne sont pas au rendez-vous. C'est pourquoi il a proposé, sur la base des questions qui lui ont d'ores et déjà été adressées, que l'on envoie à l'ensemble des élèves un questionnaire qui permettra de savoir ce qu'ils pensent de l'enseignement des langues qu'ils reçoivent à Sciences Po. La rentrée a eu lieu il y a plusieurs semaines et les étudiants nouvellement arrivés en 1^{ère}, en 2^{ème} et en 4^{ème} année sont déjà en mesure de dire ce qu'ils pensent de leurs premiers enseignements de langues. Laurent Bigorgne indique qu'il ne restera pas sourd à leurs demandes répétées.

Un élu étudiant demande si les syndicats étudiants auront communication de ces propositions.

Laurent BIGORGNE répond par l'affirmative. Par ailleurs, il demande si les membres de la Commission paritaire ont eu communication, comme il s'y était engagé, d'un point qui a été abordé en

Conseil de Direction. Il s'agissait d'un document d'information sur les conventions d'éducation prioritaire.

Un élu étudiant répond qu'il se trouvait bien dans le dossier envoyé aux membres de la Commission paritaire.

Aude VIDAL indique que plusieurs étudiants ont eu des problèmes pour passer le TOEFL cette année. Il serait bien qu'ils puissent véritablement le passer, et non avoir à refaire la démarche de l'inscription avec un simple remboursement.

Laurent BIGORGNE comprend bien le problème, mais ne voit pas ce qu'il pourrait faire. Sciences Po s'est déjà beaucoup impliqué dans cette affaire. Le TOEFL est un test délivré par une société de droit privé qui n'a aucun rapport de type contractuel avec Sciences Po. L'Institut a fait beaucoup d'efforts pour essayer d'assurer les places, mais la société en question pose problème. Dorénavant, quand on rencontre nos partenaires étrangers, les plaisanteries sur le TOEFL sont les plus répandues, les plus acerbes et les plus énervées, tellement ETS, la société qui commercialise le TOEFL, est en dessous de ce qu'on serait en droit d'attendre d'elle. Sciences Po a donc essayé de négocier une voie de rattrapage avec le British Council et avec les universités américaines partenaires de l'institut, qui jusqu'alors n'étaient pas très nombreuses à accepter le test du British Council. Il reste un pôle de résistance du côté de la Californie, mais on a réussi à faire que les universités partenaires de Sciences Po acceptent ce test plutôt que le TOEFL. Il ne voit pas comment aller au-delà de cela. Il ne sait pas quoi faire, sinon conseiller aux étudiants qui n'ont obtenu d'ETS ni une date de rendez-vous ni un remboursement des sommes versées d'attaquer la société en justice. Il a conseillé aux étudiants concernés de le faire massivement, à la fois pour se faire rembourser mais aussi pour soulever la question des dommages et intérêts. En effet, ils ont dû engager des frais supplémentaires pour pouvoir passer d'autres tests et certains d'entre eux ont pu avoir des résultats décevants s'agissant de leur destination de 3^{ème} année à l'étranger, puisqu'ils n'ont pas obtenu à temps un score de TOEFL pour les universités américaines dans lesquelles ils souhaitaient se rendre. Mais Sciences Po a fait le maximum de ce qu'il était possible de faire.

David ABIKER ajoute que ces étudiants sont les usagers d'un service qui a été mal ou pas rendu. Ils devraient s'organiser en association d'usagers, faire une campagne de dénigrement sur Internet, revendiquer certaines compensations....C'est à eux de se prendre en charge.

Aude VIDAL pense que Sciences Po devrait prendre cela en charge, puisque c'est l'Institut qui demande aux étudiants de passer une année à l'étranger et que le TOEFL est indispensable pour de nombreuses universités.

Laurent BIGORGNE lui retourne la question et pense que l'UNEF et les autres organisations syndicales ont là une très belle cause à défendre. C'est le rôle d'une organisation syndicale que de proposer aux étudiants d'engager un bras de fer juridique lorsqu'ils sont lésés. Aude Vidal a la chance d'être au sein d'une organisation nationale qui en a les moyens. Les étudiants en seraient reconnaissants. C'est bien le rôle des organisations syndicales d'aller défendre les étudiants sur ce type de terrain. Elles auront bien sûr le soutien de Sciences Po, qui fournira toutes les pièces nécessaires. Mais aucun juge n'admettrait que Sciences Po entre dans ce débat aux côtés des étudiants, qui ne sont pas considérés en la matière comme des étudiants, mais comme des clients mal servis ou ayant subi un dommage dans une relation avec un tiers.

David ABIKER fait remarquer qu'il est assez facile d'ouvrir un blog, de recueillir les témoignages d'étudiants lésés et de se lancer. Sur un plan viral, c'est très efficace et cela peut aller beaucoup plus vite qu'une action en justice.

Damien RAMAGE indique qu'il comprend bien le rôle que pourraient jouer l'organisation et la mobilisation des étudiants. Mais ceux-ci voulaient savoir dans quelle mesure Sciences Po se sentait concerné et pouvait fournir une certaine aide juridique.

Laurent BIGORGNE répond qu'il peut sans problème leur obtenir un rendez-vous avec le directeur juridique de Sciences Po, Aurélien Krejbich, qui aura à cœur de les renvoyer vers un avocat qui encadrera leur action. Il va cependant de soi que la mission de Sciences Po est de concentrer ses efforts sur la possibilité pour les étudiants de présenter leur candidature pour une 3^{ème} année à l'étranger. Pour permettre aux étudiants souhaitant aller dans des universités américaines de le faire malgré tout, Sciences Po a mobilisé ses ressources sur des négociations avec le British Council et avec les

universités américaines partenaires. Ce n'est pas la première année que cela arrive et il espère bien que les étudiants sauront en tirer les conséquences de leur côté.

David ABIKER ajoute que les étudiants peuvent aussi saisir une association de consommateurs. Il y a plusieurs possibilités.

Laurent BIGORGNE souligne qu'une association de consommateurs renseignerait les étudiants beaucoup mieux que Sciences Po ne pourrait le faire sur un dispositif de type *class action*. Elles auraient à cœur de le faire parce qu'il doit probablement y avoir des milliers de clients d'ETS en France.

David ABIKER remarque qu'un syndicat national comme l'UNEF doit avoir des amis juristes. Il y a là quelque chose à tenter si on souhaite décrédibiliser le TOEFL.

David ABIKER lève la séance à 19 heures.

Gaëlle COUTANT demande si quelques élus étudiants peuvent rester pour le tirage au sort des demi-journées pendant lesquelles chaque association peut tenir une table dans la Péniche.

(Résultats du tirage au sort inaudibles.)